

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires :

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires :

A PARIS,

Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.SAUMUR,
9 Septembre 1873.

Chronique générale.

On lit dans le Rappel :

« Le Président de la République et le ministre des affaires étrangères auraient eu, dit-on, plusieurs assauts à soutenir au sujet de l'ambassadeur de Vienne.

» Les cléricaux voulaient absolument que l'ambassadeur fût M. de Bourgoing, l'ancien ambassadeur à Rome.

» Le maréchal de Mac-Mahon et M. de Broglie ont tenu bon pour M. d'Harcourt, et nous ne pouvons que les féliciter d'avoir pensé que l'intérêt de la France devait passer avant le bon plaisir de Rome.

D'autre part, le XIX^e Siècle, le Bien public et d'autres journaux publient la note suivante :

« Le marquis d'Harcourt, qui vient d'être nommé ambassadeur à Vienne, est oncle du maréchal de Mac-Mahon et n'a pas été jusqu'à présent dans la diplomatie ; son fils est secrétaire de la présidence, et sa fille a épousé le neveu du duc de Broglie ; il est parent éloigné du diplomate de ce nom, ancien ambassadeur à Londres, et qui est dans la carrière diplomatique depuis 1842. »

Nous aimons à croire que les raisons données par le Rappel et par le Bien public ne sont pour rien dans la nomination de M. le marquis d'Harcourt. Le mérite du nouvel ambassadeur de France à Vienne aura été trouvé égal aux titres de l'honorable M. de Bourgoing, en dehors de toute considération de parenté, et sans parti pris contre les idées que M. de Bourgoing a noblement représentées à Rome.

Nous lisons dans le Constitutionnel :

« Dans les cercles les mieux informés, on ne doute pas que notre représentant auprès du gouvernement italien reçoive, s'il ne l'a déjà reçue, une déclaration officielle au sujet du voyage du roi d'Italie à Berlin.

» Le thème, c'est que le roi Victor-Emmanuel n'a pas cessé d'avoir les plus grandes sympathies pour la France, et qu'il ne trahira rien contre elle ni à Vienne ni à Berlin.

» Des nécessités politiques dont il est le seul juge lui font un devoir d'entretenir avec l'Allemagne des rapports qui ne sont pas un fait nouveau, mais qui ont reçu leur première consécration officielle lors de la visite du prince Humbert et de sa femme à la cour de Berlin en 1872. »

Il est fâcheux que les informations du Constitutionnel n'aient pas plus loin et qu'il ne connaisse pas aussi le thème de la réponse de notre représentant à la communication officielle du gouvernement italien.

Le Courrier de Paris publie la dépêche suivante de Verdun, 6 septembre :

« Hier soir, après l'arrivée de dépêches officielles au général Manteuffel, ce dernier a adressé à l'armée un ordre du jour

qui a été lu ce matin à tous les corps, les prévenant que depuis midi l'occupation officielle du territoire français avait cessé, et que toutes les troupes eussent terminé dans les vingt-quatre heures leurs préparatifs de départ. »

Le Journal officiel publie la note suivante :
« A partir d'aujourd'hui, et jusqu'à nouvel ordre, les palais de Trianon seront fermés au public. »

Cet avis peut être considéré comme impliquant la résolution du gouvernement de transférer de Compiègne au Trianon le conseil de guerre devant lequel doit comparaitre le maréchal Bazaine.

Les Grôléens ont fait courir le bruit à Lyon que M. Ducros avait donné sa démission à la suite d'une mésintelligence survenue entre le ministre de l'intérieur et lui. C'était un faux bruit. M. Ducros est venu à Paris au même titre que d'autres préfets qui ont été mandés pour rendre compte de la session des conseils généraux.

La Presse annonce que l'ambassadeur d'Italie a reçu avis de la prochaine arrivée à Paris du prince Humbert.

Le prince arriverait en octobre et resterait jusqu'à la fin du mois.

Une dépêche a annoncé le passage à Dijon de Menotti Garibaldi, se rendant à Langres. Il paraît aujourd'hui que le chef-lieu de la Haute-Marne n'est point le but de son voyage.

On prétend que le fils du solitaire de Caprera va de toute la vitesse de l'express à Genève, pour assister au dîner que les réfugiés français et autres communards se proposent d'offrir à M. Thiers.

Voilà avec quels nouveaux auxiliaires l'ex-président se propose de fonder sa République conservatrice.

M. Thiers est qualifié d'Excellence à Lucerne et à Interlaken sur les registres des hôtels suisses.

M. le duc de Nemours, le comte et la comtesse d'Eu sont arrivés à Luchon depuis quelques jours ; ils sont descendus à l'hôtel du Louvre, et le livre de l'hôtel porte ce simple libellé :

Duc de Nemours, rentier à Paris.
Comte d'Eu et sa dame, rentiers à Paris.
Voilà toute la différence qu'il y a entre un petit bourgeois républicain et un grand seigneur royaliste.

Le maréchal-président a eu dimanche une longue conférence avec le général Chanzy, gouverneur de l'Algérie, et le ministre de l'intérieur. La question relative à Alger pourrait recevoir une prochaine solution.

Le Rappel annonce que le cercle républicain de Toulouse a accepté la candidature de M. de Rémusat en remplacement de M. le comte d'Aubergeon.

M. de Rémusat avait mis pour condition à l'acceptation de la candidature qui lui était offerte par des amis de M. Thiers et de M.

Gambetta, qu'elle serait agréée de tous les groupes républicains. L'ancien ministre des affaires étrangères sera satisfait ; il peut compter même sur le patronage de M. Duportal.

Plusieurs membres du conseil municipal de Paris, dit l'Avenir national, sont en instance auprès du gouvernement pour fonder à Lagny (Seine-et-Marne), et publier à Paris, un organe politique exclusivement consacré à l'insertion des actes de la municipalité parisienne et à la discussion des projets qui lui seront présentés.

Ces membres du conseil municipal ne seraient-ils pas les anciens rédacteurs de la Municipalité, organe de MM. Mottu et consorts ?

Le Droit rapporte qu'un certain nombre de commissaires de police ont été délégués pour opérer des perquisitions chez des individus suspects de détenir des armes de guerre provenant de la Commune, et en même temps ils ont reçu la mission d'ordonner des fouilles dans les terrains où ils supposeraient des armes enfouies.

A la suite de ces investigations faites dans les logements, les caves, les puits, les fosses d'aisances et les terrains vagues, on a opéré la saisie d'une centaine de fusils de différents calibres et de quelques armes blanches.

Le hasard a fait découvrir des obus chargés dans des terrains du quinzième arrondissement, rue Regnault et impasse du Gaz. Les recherches continuent.

Le préfet de police a également donné l'ordre d'explorer le lit de la Seine. Des plongeurs sont descendus dans le fleuve, en face de l'Hôtel-Dieu, où l'on supposait que des armes avaient été jetées. Cette exploration n'a pas eu de résultat.

On prête aussi au comité d'artillerie l'intention de recueillir les obus que recèle la Seine au Point-du-Jour. On évalue à plusieurs millions le nombre de projectiles lancés sur ce point et intacts au fond de l'eau.

On accorderait aux plongeurs une prime pour chaque obus repêché et les éclats de fonte leur seraient abandonnés.

Le Siècle n'a point paru jeudi, ses ateliers ayant été fermés à cause de l'anniversaire du 4 septembre. Jusqu'ici le Siècle ne célébrait qu'une fête, celle du mardi-gras. Il paraît qu'il partage maintenant ses préférences entre le mardi-gras et le 4 septembre.

Dans cet aveu dépouillé d'artifice, j'aime à voir que du moins vous vous rendez Justice.

Le 4 septembre est, en effet, un mardi-gras qui, malheureusement, a été suivi d'un lugubre mercredi des cendres.

Voici le titre d'un excellent article de M. Arsène Houssaye dans le Gaulois :

QUE LES RÉVOLUTIONS
Ne sont faites ni par le peuple ni pour le peuple.

Et en voici la conclusion spirituelle et juste :

Non, les révolutionnaires ne sont pas du peuple et ne travaillent pas pour le peuple.

Le peuple n'est que le point d'appui de leurs ambitions. Les moins ambitieux sont ceux qui ont l'ambition de n'être pas fusillés comme des otages ou guillotins comme des suspects ; ils déploient la bannière rouge pour assurer leur personne, comme d'autres clouent à leur porte une belle plaque d'assurance contre l'incendie.

Mais les jours de révolution, quand on voit la France à feu et à sang, les compagnies d'assurance font banqueroute aux assurés.

L'AFFAIRE DE LIÈGE.

Paris-Journal a reçu de Liège le télégramme suivant :

« Si vous n'avez pas le dernier mot du duel de Liège, le voici :

» Il n'y a eu absolument rien. L'affaire est une simple mystification d'un bout à l'autre. Je suis passé à Liège hier. Au café Vénitien, on ne sait pas ce qu'on veut dire.

» La seule chose intéressante dans tout cela, c'est la position d'O'Sullivan, qu'on comble de compliments et même de cadeaux. Hier, il a reçu une paire de pistolets montés en argent, envoyés de Marseille.

» Il en est à s'arracher les cheveux de ne pas même avoir eu l'occasion de faire la chose dont on le félicite.

Le phylloxera continue ses ravages dans les vignobles du Midi. Un prix de 20,000 fr. a été créé par le gouvernement pour être accordé à l'inventeur d'un remède pratique et peu coûteux contre le fléau. Le conseil général de l'Hérault a voté des fonds destinés à augmenter ce prix, et le conseil général du Doubs est saisi d'une demande tendant à l'allocation d'une somme dans le même but.

Après avoir entendu le rapport de la commission d'administration sur les causes qu'elle attribue au fléau, le conseil estime avec elle que les récompenses promises sont suffisantes pour stimuler les études et les recherches demandées.

Le conseil général du Gers ayant reconnu que la chasse au moyen d'un lacet est préjudiciable aux oiseaux insectivores, a émis le vœu qu'elle fût dorénavant prohibée.

En conséquence de ce vœu, M. le préfet du Gers vient de prendre une décision qui abroge le paragraphe 3 de l'article 2 de l'arrêté du 31 janvier 1868, autorisant exceptionnellement la chasse aux alouettes, au lacet à terre et à un crin, jusqu'au 15 avril.

Le Constitutionnel réédite, après la France, la déclaration dite de Saint-Ouen, qui fut rendue publique le 2 mai 1814 et précéda d'un jour l'entrée du roi Louis XVIII à Paris.

Voici le texte de ce document important :

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

» Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destiné à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

» Après avoir lu attentivement le plan de Constitution projeté par le Sénat dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons re-

connu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir loi fondamentale de l'Etat.

» Résolu d'adopter une Constitution libérale, voulant qu'elle soit agement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons pour le 10 du mois de juin de la présente année le Sénat et le Corps-Législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps et à donner pour base à cette Constitution les garanties suivantes :

« Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, savoir : le Sénat et la Chambre composée des députés des départements.

» L'impôt sera librement consenti.

» La liberté publique et individuelle assurée.

» La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique.

» La liberté des cultes garantie.

» Les propriétés seront inviolables et sacrées; la vente des biens nationaux restera irrévocable.

» Les ministres responsables pourront être poursuivis par une des Chambres législatives et jugés par l'autre.

» Les juges seront inamovibles et le pouvoir judiciaire indépendant.

» La dette publique sera garantie; les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse.

» La Légion-d'Honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

» Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires.

» Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes. »

L'ARMÉE.

(Suite et fin.)

IV.

De la mobilisation, l'armée passe à la concentration sur la frontière : ici encore il y a d'énormes difficultés à prévoir et à surmonter.

Il faut déjà un effort sérieux, à une ligne ferrée, pour transporter en un jour plus de 40,000 hommes, avec leur artillerie, leur cavalerie et leur matériel.

Dans ces conditions, un mois serait nécessaire pour concentrer 300,000 hommes, s'ils passaient presque tous par la même voie.

Or, il faut, de toute nécessité, que nous puissions grouper, en 17 jours au plus tard, sur nos frontières, 400,000 combattants; autrement nous risquerions encore d'être pris en flagrant délit de concentration, et écrasés en détail.

A cette première force de combat devra se joindre, peu de jours plus tard, le complément de notre armée de campagne, qui devra dépasser 550,000 hommes.

Ce n'est pas tout : les autres réserves et l'armée territoriale iront occuper les places fortes, les villes et les camps, en remplacement des troupes de combat.

On comprend que les mouvements de ces masses exigent une préparation soigneusement étudiée, et présentent d'immenses difficultés de transport et de ravitaillement.

En Prusse, une direction militaire préside à la préparation du matériel des chemins de fer et s'occupe de tout ce qui les concerne; en cas de guerre, des officiers prennent le commandement des gares et des trains.

Les voies ferrées elle-mêmes sont autant stratégiques que commerciales; on les complète par un chemin reliant directement Berlin à Metz. C'est un exemple à suivre. On n'improvise pas la concentration de 7 à 800,000 hommes.

Nous avons besoin d'un complément de nos chemins de fer de l'Est et du Nord. Nous devons avoir une ligne de ceinture, à peu de distance de la frontière, et trois voies y aboutissant, à peu près parallèlement, entre Verdun et Besançon.

Il faut, en outre, alléger nos fantassins et nos chevaux de cavalerie. Durant le premier empire, notre armée était la plus rapide;

au contraire, en 1859 comme en 1870, elle avait peine à franchir plus de 40 kilomètres par jour; de là en partie le désastre de Sedan.

On ne peut espérer une grande vitesse d'un fantassin écrasé par un poids de 60 livres, ni d'un cheval de cavalerie plus chargé qu'un mulet de bât.

Les Allemands emploient pour le transport des bagages et des vivres de nombreux chariots légers; il faut bien les imiter, si nous voulons des troupes capables de marcher.

Il est non moins indispensable de rendre à l'intendance la faculté des réquisitions, qui lui avait été enlevée en 1870; il est impossible de ravitailler toujours plusieurs centaines de mille hommes avec des vivres achetés au loin et transportés à leur suite.

Napoléon I^{er} employait de préférence les réquisitions; les Prussiens s'en servent habituellement, même en temps de paix et dans leur pays.

La commission de l'Assemblée a reconnu la nécessité d'y revenir; il importe d'en simplifier et d'en faciliter l'emploi, tout en maintenant les approvisionnements transportés par voitures et wagons.

V.

Je ne considère pas sans appréhension la réorganisation projetée de l'intendance. Une erreur grave dans la formation organique et les attributions de ce corps aurait de fâcheux résultats.

Il convient d'accorder au service médical une direction indépendante de l'intendance, qui ne peut suffire à tout, et qui n'a pas les connaissances spéciales nécessaires pour la préparation et la surveillance des ambulances et des hôpitaux; on ne peut qu'approuver la séparation décrétée des deux corps.

Mais il faut prendre garde d'affaiblir l'autorité et le contrôle des intendants, en les subordonnant partout, en temps de paix, au commandement militaire.

L'intendance représente l'ordre et l'économie dans les dépenses; elle a le devoir d'épargner autant que possible les deniers publics, tout en veillant au bien-être du soldat.

Les colonels et les généraux ne peuvent pas plus ordonner ce qui concerne la solde et la nourriture des troupes que les intendants commander les manœuvres des soldats.

On subordonne, dans la loi nouvelle, l'intendant général au chef de corps, que l'on déclare délégué du ministre de la guerre; cette mesure n'a pas d'inconvénient, mais à condition qu'elle ne s'étende pas.

Si chaque chef de subdivision militaire était autorisé à régler les dépenses des troupes, il en résulterait une confusion et un gaspillage qui ruineraient, par les finances, notre nouvelle organisation, déjà trop onéreuse pour le Trésor.

Il est désirable aussi que l'intendance conserve son recrutement militaire, garantie d'honneur et de probité.

Mais pourquoi est-elle le seul corps spécial qui manque d'école d'application?

Pourquoi n'appelle-t-on pas les jeunes sous-lieutenants, au sortir de Saint-Cyr, à concourir pour l'intendance, et à entrer ensuite dans une école spéciale d'administration, au sortir de laquelle, après deux ans d'études, ils seraient sous-adjoints, avec le grade de lieutenant?

Ce recrutement n'offrirait-il pas toutes les garanties d'aptitude et d'honorabilité?

La commission de l'Assemblée, paraît-il, a essayé de faire supprimer les zouaves et les chasseurs à pied; si le ministre de la guerre lui a résisté sur ce point, il a eu raison.

L'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, l'Italie tiennent à conserver leurs bataillons de chasseurs. Les nôtres se sont distingués toujours par un courage et un esprit de corps admirables.

Le progrès consiste à perfectionner notre infanterie de ligne, à l'alléger, à l'instruire, de manière à la rapprocher autant que possible de nos fantassins d'élite, et non à les supprimer.

Il est question aussi de déclasser nos canons de 4 et de les remplacer par des pièces plus lourdes, à plus longue portée; cette décision me semblerait regrettable.

Sans doute il faut donner à la masse de l'infanterie des canons de 7 ou de 8, plus meurtriers que le calibre plus petit. Mais il y aurait avantage à conserver, pour la cavalerie et l'infanterie légère, le 4, se chargeant par la culasse, qui franchit plus aisément

les obstacles et manœuvre avec plus de rapidité.

L'excellente artillerie autrichienne conserve avec raison des pièces légères pour sa cavalerie.

Enfin, nous ne saurions apporter trop de soin à la reconstruction de nos places fortes.

Il nous reste 115 places de guerre ou fortresses classées, en réalité nous n'en avons pas quatre dignes de ce nom. Elles ne sont presque toutes que des nids à bombes, incapables de résister à l'artillerie actuelle, qui écrase les villes à 6 kilomètres de distance, et qui fait brèche à 800 mètres, par le feu plongeant.

Les Allemands ont déclassé presque toutes leurs places; ils n'en ont conservé qu'une trentaine, qu'ils fortifient de plus en plus, par des casernes et des forts détachés. C'est là ce que nous avons à faire.

Nous devons étendre un peu le périmètre de la défense de Paris, mais sans exagération, et en comprenant presque tous les forts existants; et nous avons besoin de deux lignes de grandes fortresses commandant nos principales voies de l'est, du nord et du sud; oui, du sud même, car l'Italie fortifie en ce moment les passes de ses montagnes du côté de la France, ce qui n'est pas rassurant sur ses intentions.

Je n'entendrais pas davantage cet exposé de notre situation militaire et de notre réorganisation, qui a encore des côtés faibles ou négligés.

Mais je répéterai, encore une fois, que notre meilleure défense serait le rétablissement de la monarchie. Sans monarchie, pas d'alliances, pas de sécurité; la République nous exposera toujours à retomber entre les mains des républicains, qui ne savent que ruiner et déshonorer le pays. Avec la monarchie, nous aurions immédiatement derechef une grande position en Europe; notre malheur nous rendrait intéressants; n'ayant plus à craindre nos conquêtes, on se reprendrait à nous aimer. L'Autriche, l'Angleterre, la Hollande, les Scandinaves se rapprocheraient intimement de nous. La Russie elle-même verrait en nous une alliée possible.

Une monarchie solide et respectable nous rendrait d'ailleurs assez forts pour nous faire respecter.

G. DE LA TOUR.

LE PEUPLE ET LA RÉPUBLIQUE.

Les meneurs de notre première République s'étaient composé un personnel spécial qu'ils avaient pompeusement décoré du nom de peuple.

Le peuple à l'usage de la Révolution se composait de gens tarés, de repris de justice, de rôdeurs de carrefours et de barrières que l'on avait enrôlés à raison de trois à cinq francs par jour, suivant leur degré de scélératesse.

Le personnel de l'insurrection, ainsi organisé, eut pour mission d'assister aux séances de la Convention, de la Commune, du tribunal révolutionnaire et du club des Jacobins; c'étaient les claqueurs de la République.

Cette troupe déguenillée et abrutie avait aussi le privilège d'accompagner à l'échafaud les condamnés en les insultant. Fouquier-Tinville, marchant au supplice, disait avec raison à cette tourbe immonde de salariés : « Va donc, canaille, chercher tes deux jours de pain à la section. »

Voilà de quels instruments se servaient Marat, Robespierre et consorts.

Quant au vrai peuple, celui qui travaille, il eut beaucoup à souffrir de la Révolution. Voici la preuve de ce que nous avançons : sur douze mille soixante-seize personnes exécutées sous la Terreur, le peuple en a fourni sept mille neuf cent soixante-cinq, c'est à-dire les deux tiers.

Mettons sous les yeux de nos lecteurs cette curieuse statistique, que nous avons trouvée dans une collection de pièces historiques de M. Terwecoren :

Paysans du Poitou et de la Bretagne condamnés sous le titre de brigands de la Vendée, 3,195.

Ouvriers d'état, maçons, charpentiers, charbons, tailleurs, forgerons, etc., 2,212.

Bourgeois, petits propriétaires, petits rentiers, 4,273.

Laboureurs, garçons de charrue, 778.

Prêtres, religieux, 767.

Soldats, 715.
Femmes, filles, servantes, couturières, 708.
Nobles, émigrés revenus en France, 639.
Avocats, procureurs, notaires, huissiers, 585.
Fabricants, négociants, commis-marchands, 539.
Domestiques, cuisiniers, valets de chambre, 244.
Aubergistes, cabaretiers, marchands de vins, 156.
Médecins, chirurgiens, 76.
Matelots, 75.
Instituteurs, 49.
Hommes de lettres, 46.
Comédiens, 21.
Chiffonniers, 2.
Total, douze mille soixante-seize.

Sur trois victimes, deux ouvriers ! Et maintenant, peuple, criez : « Vive la République ! »
(Paris-Journal.)

Nouvelles extérieures.

RUSSIE.

Le czar vient de passer en revue la flotte de Cronstadt, et cinquante navires ont pris part à cette solennité navale dont la presse russe a fait un gros événement.

Après la revue, l'empereur Alexandre est parti pour visiter le sud de ses Etats, et l'on assure qu'il va à Sébastopol pour juger par lui-même de l'état d'avancement des travaux entrepris dans ce port qui est devenu, dit-on, une place de guerre de premier ordre. Le czar passera également en revue la flotte de la mer Noire, qui a déjà une grande importance. Mais nous doutons que les feuilles moscovites rendent compte de la revue de Sébastopol avec autant de détails pompeux qu'elles l'ont fait de la revue de la flotte de Cronstadt.

On voit que nous sommes loin du 30 mars 1856 et des décisions du congrès de Paris portant que la Russie ne pourrait avoir ni port de guerre ni flotte sur la mer Noire. La Turquie n'est pas contente, et cela se conçoit; l'Angleterre est furieuse d'avoir fait en pure perte la campagne de Crimée, mais elle ne dit rien non plus. Le cabinet de Saint-James laisse faire ce qu'il ne peut empêcher. Ah ! s'il n'avait pas laissé écraser la France en 1870, il pourrait encore élever la voix dans le concert européen. Son attitude presque hostile contre nous pendant nos désastres ne lui a pas porté bonheur; soufflet aux Etats-Unis, soufflet en Russie, et ce n'est pas tout; elle n'est pas au bout de ses peines; d'autres se chargeront de punir John Bull de sa politique égoïste.

ITALIE.

L'Agence Havas recommence à se faire l'instrument des partis qui, à certains intervalles, croient avoir besoin de mettre Pie IX à deux doigts de la tombe. Elle nous annonce de nouveau qu'il est malade et que son état empire.

Pour couper court à ces grossières manœuvres, nous reproduisons les lignes suivantes, insérées dans les Echos du Vatican, du Journal de Florence :

« Tous les bruits de journaux au sujet d'une maladie du Pape sont empreints de la mauvaise foi habituelle. Sa Sainteté a eu besoin de repos, comme nous l'avons dit. Elle a pris ce repos et se trouve aujourd'hui dans l'état de prospérité et de force où elle était il y a huit jours. Déjà hier plusieurs prélats et des fidèles avaient été admis à l'audience. »

ESPAGNE.

On télégraphie de la frontière espagnole :

« La république espagnole est aux abois. Castelar a proposé à Serrano de travailler à l'avènement d'Alphonse. Il circule des bruits très-favorables aux carlistes. »

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux chefs de corps et commandants de gendarmerie une circulaire prescrivant l'envoi en congé des militaires libérables d'ici le 31 décembre prochain.

Sont exceptés de cette mesure :
Les engagés volontaires ou les rengagés qui ne désireront pas rentrer dans leurs foyers ;

Les militaires qui contracteront des engagements ;

Les militaires proposés pour la retraite ;

Les militaires des compagnies de fusiliers ou de pionniers de discipline et des bataillons d'infanterie légère d'Afrique, qui ont été dirigés sur ces corps par mesure disciplinaire ou à la suite de condamnations.

Les hommes envoyés en congé par application de cette circulaire continueront à compter à l'effectif des corps, mais ils seront remplacés dans leurs grades et emplois suivant les besoins du service.

Les militaires de la classe de 1866 recevront, le 31 décembre 1873, des congés de libération ; seulement, comme ils sont tenus au service de l'armée territoriale, la case affectée à l'énumération des services contiendra, au-dessous des indications relatives au certificat de bonne conduite, la mention suivante, écrite en caractères très-apparents : Reste assujéti aux obligations du service dans l'armée territoriale, déterminées par la loi du 27 juillet 1872 (Art. 36 et 77).

Les hommes qui ont contracté des engagements volontaires de sept ans, dont la durée expirera d'ici au 31 décembre 1873, devront participer à la délivrance des congés ; ceux qui appartiennent à la classe de 1866 recevront, à l'expiration de leur service, des congés de libération conformes à ceux qui sont indiqués ci-dessus.

Ceux qui, au contraire, appartiennent à la classe de 1867 ou à une classe suivante, doivent être placés dans la réserve pour y compléter neuf années de service imposé par la loi du 1^{er} février 1868. Ils recevront des certificats d'envoi dans la réserve (modèle joint à la circulaire ministérielle du 9 mai 1873).

Les remplaçants de la classe de 1867 sont assujétis au même service de réserve que les remplacés, et leur inscription sur les contrôles de la réserve doit être faite, non dans les départements auxquels appartiennent les remplaçants, mais dans ceux où ils ont eux-mêmes satisfait à la loi sur le recrutement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Depuis quelque temps, la rumeur publique s'entretient de dissidences sérieuses qui auraient surgi entre l'administration du Bureau de bienfaisance et l'administration municipale, à l'occasion de la présentation de candidats pour le remplacement d'un membre du Bureau de bienfaisance et du retrait de la subvention de la ville à cet établissement.

Les motifs de ces difficultés vont être exposés au public dans un travail d'ensemble de M. Paul Ratouis, membre de ce Bureau.

Voici le premier article, qu'il veut bien nous communiquer :

LE BUREAU DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE SAUMUR.

Une erreur commune à beaucoup d'hommes de notre époque, c'est qu'ils considèrent notre vieille société française comme une société neuve ; ils veulent, de gré ou de force, plier toutes ses institutions, quelles qu'elles soient, à des aspirations personnelles ou systématiques, sans tenir compte des traditions, des principes et du caractère propre à chacune de ces institutions.

Il est certaines institutions pourtant que la mobilité des idées politiques devrait laisser vivre dans l'état stable qui convient au but vers lequel elles tendent ; de ce nombre sont les bureaux de bienfaisance.

Secourir utilement la pauvreté ! voilà une obligation chrétienne qui s'impose depuis dix-huit siècles à toutes les formes de gouvernement ; elle a survécu à celles que l'histoire nous fait connaître comme elle survivra à celles qui viendront un jour demander à l'histoire le souvenir de leur existence.

Pourquoi donc la municipalité qui dirige aujourd'hui les intérêts de notre cité prétend-elle se substituer au Bureau de bienfaisance, contrairement aux lois et règlements ?

Pourquoi veut-elle supprimer à ce Bureau la part qui lui revient dans l'octroi de bienfaisance de la ville, si ce Bureau ne recrute pas ses membres parmi les conseillers municipaux ?

Ces questions qui s'agitent depuis un an dans nos délibérations, qui troublent l'esprit de charité chez la plupart de nos concitoyens, il faut les résoudre, comme nous avons résolu celles de l'Hospice général, afin qu'à chaque mutation dans notre édilité le Bureau de bienfaisance ne soit pas entravé dans sa marche.

Qu'on le sache bien ! aujourd'hui comme par le passé, nous ne faisons pas de polémique, nous défendons, avec impartialité et abstraction faite des personnes, une vieille institution de notre ville, ses traditions.... Pour accomplir cette tâche ingrate, si le courage avait dû nous manquer, notre faiblesse eût été relevée par ces lignes que nous écrivait ces derniers jours un personnage appelé à visiter les archives de nos divers établissements :

« Continuez, cher collaborateur, à faire » comprendre l'intérêt, la valeur de nos archives et à rendre au culte de nos traditions les esprits trop enclins de nos jours » à leur substituer des utopies que l'expérience n'a point évaluées. C'est faire œuvre de vrai patriotisme, etc. »

Soutenu par ces conseils, nous rappellerons à nos concitoyens l'histoire du Bureau de bienfaisance, nous dirons son origine, ses ressources, son organisation, son mode d'administration. Ainsi s'éclairciront les personnes charitables, les pauvres, tous ceux, en un mot, qui pensent avec nous que la charité n'est d'aucun parti !

PAUL RATOUIS,

Administrateur du Bureau de bienfaisance.

Nous savions que deux manufacturiers de Saumur, MM. Paul et Fernand Mayaud, s'étaient rendus à l'Exposition de Vienne. On nous assure que nos deux compatriotes ont profité de ce voyage pour aller, jusqu'à Frohsdorff, faire visite au comte de Chambord.

C'est la seconde fois que M. Fernand Mayaud fait cette démarche. On se rappelle, en effet, qu'au lendemain de la campagne, en sortant des bureaux de l'intendance de certain corps d'armée de l'Est, M. Fernand Mayaud est allé à Bruges, où il a été présenté au comte de Chambord par M. le comte de la Boullerie.

La semaine dernière, des voleurs se sont introduits dans la maison des époux Boissier, demeurant à Brain-sur-Allonnes, et ont soustrait une somme de 409 francs qui était enfermée dans un coffre.

Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences est arrivé samedi, à 11 heures 20 du soir, près du tunnel de Poitiers, sur la voie du chemin de fer. Voici dans quelles conditions :

Samedi soir, un train de marchandises venant de Niort arrivait à Poitiers à 9 heures 50 et s'arrêtait au disque qui se trouve en avant du tunnel, et qui était alors fermé.

Quelques instants après, la voie étant devenue libre, le disque s'ouvrit ; le machiniste, qui se savait suivi de près par le train-poste de La Rochelle, démarra un peu vivement, et le choc occasionna la rupture des chaînes qui relient les wagons. Plusieurs voitures restèrent sur la voie sans que le mécanicien s'en soit aperçu.

A 10 heures 20, le train-poste de La Rochelle arrivait et tamponnait avec violence les wagons de marchandises restés sur la voie. Trois d'entre eux furent brisés, trois autres fracturés, et le reste, lancé par la violence du choc, arriva jusque dans l'intérieur de la gare et ne s'arrêta que devant la gare des marchandises.

Le train-poste a eu deux wagons brisés : un de 1^{re} et un de 2^e classe, ainsi que le fourgon des bagages ; la machine a eu sa cheminée enlevée et plusieurs autres avaries.

Les blessures reçues par les voyageurs sont heureusement peu importantes. Voici les noms des personnes blessées :

MM. Charpentier père et fils, le premier une contusion à la jambe gauche, le second une contusion au front ; M. Wibrote, une blessure au front ; M^{me} Champon, une blessure au-dessous de l'œil ; M. Le Robert, une dent de cassée et une blessure au-dessous de l'œil ; M^{me} Ménardière, une forte contusion au nez ; Chantelat, soldat au 7^e cuirassiers, blessure légère.

Les premiers soins leur ont été donnés par le docteur Guérineau et le docteur Pou-

liot, arrivés des premiers sur le lieu de l'accident.

(Journal de la Vienne.)

Judi dernier, deux cochers qui avaient conduit leurs maîtres à Langennerie revenaient ensemble, en voiture, à Château-la-Vallière.

L'un d'eux, nommé Joseph Thibault, s'était muni d'un fusil pour tirer, disait-il, des perdrix s'il en apercevait le long du chemin.

Effectivement, il descendit et, après avoir exploré quelques champs avoisinant la route, il remonta en voiture sans prendre le soin de désarmer son fusil.

Son camarade lui fit observer qu'il y avait une grande imprudence de sa part de voyager en voiture avec une arme prête à partir ; Thibault ne tint pas compte de ces observations.

Tout-à-coup, le fusil que Thibault tenait entre ses jambes vint à glisser hors de la voiture. Thibault le rattrape par le canon, mais un des chiens heurte le bord de la voiture, le coup part et le malheureux cocher reçut presque toute la charge de grains de plomb dans la cuisse. Le coup avait fait balle et broyé le fémur.

Il paraît qu'une amputation peut seule sauver le malade. Nous ignorons si cette opération a été pratiquée.

Par une nouvelle circulaire, M. Beulé, ministre de l'intérieur, vient de prescrire un redoublement de surveillance sur les débits de boissons, et invite à prononcer la fermeture de tous ceux contre lesquels il a été relevé des délits ou contraventions, suivis de condamnations judiciaires, si minimales qu'elles soient.

Par la même circulaire, il est enjoint aux préfets de n'accorder désormais l'autorisation de nouveaux débits qu'avec la plus grande réserve, et seulement après une enquête sur la personne du demandeur et l'état des débits existants dans la circonscription.

Le ministre de l'intérieur s'occupe d'un projet de réorganisation des dépôts de mendicité dans toute la France.

M. le baron Laurenceau, député de la Vienne, est mort dans la nuit de vendredi, à son château de Vouillé.

Les obsèques de M. le baron de Laurenceau ont lieu aujourd'hui mardi, à l'église Saint-Hilaire de Poitiers.

M. le général Ladmiraull a quitté Paris vendredi pour se rendre dans le Poitou.

Le gouverneur général sera de retour à Paris le 20 courant.

L'administration municipale d'Evreux vient de faire afficher un arrêté qui rétablit, à compter du 1^{er} septembre 1873 et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, la taxe officielle administrative, indiquant le prix auquel les boulangers devront vendre le pain.

Cette taxe sera établie les 4^{rs} et 16 de chamois.

Nous apprenons aussi que l'administration municipale de Périgueux vient de rétablir la taxe du pain.

Le *Moniteur universel* annonce que la Banque de France vient de constituer un nouvel atelier de 60 dames ou demoiselles chargées de l'annulation des billets de 5 fr., qui, à partir de ce jour, ne sortiront plus de la Banque quand ils y seront rentrés.

Pour obvier à la gêne monétaire que cette suppression de petites coupures pourrait entraîner, le gouvernement fait frapper en ce moment même des pièces de cinq francs en argent.

La « frappe » de la monnaie d'or, — pièces de 20 et de 40 fr. — sera reprise le lundi 5 novembre.

Enfin, on parle de la démonétisation des pièces de 5 fr. en or, mais pour le mois de janvier seulement.

Un arrêt de la Cour de cassation décide que le gibier appartient à celui qui l'a tué ou blessé mortellement tant qu'il ne le perd pas de vue, encore qu'il aille mourir sur le champ d'autrui. Cependant le chasseur n'a pas droit sur le gibier blessé, si cette blessure est légère et n'empêche pas le gibier

de gagner une propriété sur laquelle le chasseur n'a pas le droit de chasse. Si le gibier est tué par un autre tireur, le premier n'y peut prétendre. Un animal mortellement blessé par un chasseur qui le poursuit avec la certitude de l'atteindre, doit être considéré comme à lui, et un autre tireur ne peut, en l'achevant, s'en emparer. La stricte observation de ces règles éviterait souvent des tracas ou des procès.

A partir de ce jour, le service des audiences de la justice de paix de Saumur (canton sud) est rétabli comme avant les vacances.

Le juge de paix, PALLU.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire auront lieu le 9 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le Directeur, chef du service des Postes du département, rue du Bellay, n° 32, à Angers, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 2 octobre prochain inclusivement.

LE CIRQUE ANGLAIS.

M. Ginnett est arrivé hier dans nos murs avec sa troupe, qui s'est aussitôt mise à l'œuvre pour élever une tente spacieuse pouvant contenir de douze à quinze cents personnes. En moins de deux heures, ce travail a été exécuté, et le soir mille spectateurs se pressaient sous cette toile et donnaient leurs applaudissements à chacun des artistes.

Leur réputation, du reste, est justement méritée, et la Renommée n'a rien eu d'exagéré pour eux. Après les exercices de voltige, les sauts dans les cerceaux, quoi de plus merveilleux que les exercices des clowns, leurs bonds surprenants, leur force, leur adresse et leur agilité ?

M^{me} Frantz, qu'il serait difficile de remplacer, a causé un moment d'effroi quand, seule, puis enlacée avec son mari, elle a franchi un espace de 10 mètres, et qu'ils se sont suspendus à un trapèze élevé de 6 mètres environ.

Le spectacle a été des plus variés ; des exercices de tous genres ont été représentés devant un public nombreux et compétent. Nous renonçons à rappeler tout ce qu'exécutent les artistes de M. Ginnett ; mais nous devons des éloges à la troupe des voltigeurs qui, comme le dit le programme, porte un défi à tout concurrent pour leurs sauts extraordinaires par dessus nombre de chevaux et une pyramide d'hommes.

Le spectacle a été partagé en deux parties, et, pendant l'intermède, le public a été émerveillé par la *Dame enchantée*.

M. Ginnett a endormi une jeune écuyère, l'a tenue suspendue en l'air, le coude droit appuyé sur une tringle verticale et lui a donné les poses les plus variées, verticales, horizontales et obliques.

Aujourd'hui, M. Ginnett donne deux représentations. Les spectateurs, croyons-nous, ne lui feront pas défaut.

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, le 8 septembre, à l'Agence Havas :

« Une dépêche arrivée cette nuit annonce officiellement que l'évacuation de Verdun commencera ce matin. Elle sera activée, afin que le territoire français soit entièrement libéré le 13 ou le 14 courant.

» Le général Chanzy, gouverneur de l'Algérie, reste ici jusqu'au conseil auquel il assistera probablement. Les rapports sur les événements du 4, à Alger, lui sont parvenus ; il donnera son avis sur les mesures à prendre.

» La réunion de la commission de permanence qui se tiendra jeudi ne semble devoir être marquée par aucun incident important.

» M. Fournier n'est pas encore parti pour Rome.

» Le calme le plus entier continue à Alger.

» On dément qu'il soit question d'amnisties pour les condamnés de la Commune.

On télégraphie de Metz :

Par suite des refus de serment de la plupart des conseillers généraux et des conseil-

lers d'arrondissement, la présidence du département a ordonné que des élections complémentaires auraient lieu le 3 novembre pour le conseil général, et le 27 et le 28 novembre pour les conseils d'arrondissement.

Auxerre, 8 septembre.

Incendie considérable à Arcis-sur-Aube. 22 maisons brûlées.

Pour les articles non signés : P. GODET.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4593. — 6 septembre 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Verdun; — Correspondance d'Espagne; — Les funérailles du duc de Brunswick; — La reconstruction de la colonne Vendôme; — L'île de Man; — Une héroïne du siège de Paris. — La Cage d'or, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Les Théâtres. — Les victimes de la foudre. — Histoire de la Colonne, par M. Jules Dementhe (quatrième article). — Bulletin bibliographique.

Gravures : Verdun : la porte de la Chaussée. — Evénements d'Espagne : le pont de Barcelone, à Ripoll (Catalogne). — Les funérailles du duc de Brunswick à Genève : tombeau provisoire dans le cimetière protestant de Genève; — Le cortège funèbre; — Exposition du cercueil dans la salle de la Réformation. — Evénements d'Espagne, le port et la ville de Carthagène : entrée de l'arsenal; — La frégate cuirassée la *Humana*; — Vue du port; — Panorama de Cartha-

gène : vue prise de la mer et vue prise de la terre. — La reconstruction de la colonne : restauration artistique des pièces de la colonne dans l'usine de M. Thiébaud. — L'île du Man (7 gravures). — Le pigeon voyageur de M. Déroard. — Échecs. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 30^e fascicule, DIS à DOL est en vente.

AVIS IMPORTANT

Concernant les personnes atteintes de

TUMEURS.

Nous pensons être utiles à certains de nos lecteurs en leur désignant ici les principales affections chirurgicales traitées par le Docteur Ed. Darbez, à sa clinique spéciale, 44, rue de Turbigo, à Paris : Adénites (Ecrrouelles), Adénomes du sein, Cancers, Squirrhes et Eucéphaloïdes du sein, Cancroïdes, Engorgements laiteux, Hémorrhoides, Hydarthrose, Hydrocèles, Kistes, Lipômes, Loupes, Polypes, Tumeurs blanches.

Le Dr Darbez reçoit à son cabinet, 44, rue de Turbigo, tous les jours, de 2 à 4 heures, excepté le samedi et le dimanche, ces deux jours étant absorbés par les voyages en province.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière* de Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc. etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La *Revalescière* a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et

que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 6 septembre.

| | | | | |
|-------------------------|-------|------------------------|-----|-----|
| Froment (l'h.) 77 k. | 27 78 | Graine tréfle | 50 | — |
| 2 ^e qualité. | 74 | — Luzerne | 50 | — |
| Seigle | 75 | Foin (h. bar.) | 780 | 45 |
| Orges | 65 | — Luzerne | 780 | 40 |
| Avoine h. bar. | 50 | Paille | 780 | 34 |
| Fèves | 75 | Amandes | 50 | — |
| Pois blancs | 80 | — cassées | 50 | — |
| — rouges | 80 | Cire jaune | 50 | 180 |
| Graine de lin. 70 | — | Chanvre tillé | — | — |
| Colza | 65 | (52 k. 500) | — | — |
| Chenevis | 50 | Chanvre broyé | — | — |
| Huile de noix 50 k. | — | Blanc | — | — |
| — chenevis 50 | — | Demi-couleur | — | — |
| — de lin | 50 | Brun | — | — |

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

| | | |
|--------------------------------|-------------------------|---------|
| Coteaux de Saumur, 1872. | 1 ^{re} qualité | 87 à 97 |
| Id. | 2 ^e id. | 85 à 95 |
| Ordin., envir. de Saumur 1872. | 1 ^{re} id. | 60 à 65 |
| Id. | 2 ^e id. | 50 à 55 |
| Saint-Léger et environs 1872. | 1 ^{re} id. | 50 à 55 |
| Id. | 2 ^e id. | 45 à 50 |
| Le Puy-N.-D. et environs 1872. | 1 ^{re} id. | 45 à 50 |
| Id. | 2 ^e id. | 40 à 45 |
| La Vienne, 1872. | 1 ^{re} id. | 40 à 45 |

ROUGES (2 hect. 30).

| | | |
|--------------------------|-------------------------|-----------|
| Souzay et environs, 1872 | 1 ^{re} qualité | 100 à 105 |
| Champigny, 1872. | 1 ^{re} qualité | 110 à 125 |
| Id. | 2 ^e id. | 100 à 110 |
| Varrains, 1872 | 1 ^{re} qualité | 100 à 110 |
| Varrains, 1872. | 2 ^e id. | 95 à 100 |
| Bourgeuil, 1872. | 1 ^{re} qualité | 120 à 140 |
| Id. | 2 ^e id. | 110 à 120 |
| Restigné 1872 | 1 ^{re} id. | 105 à 115 |
| Chinon, 1872. | 1 ^{re} id. | 95 à 105 |
| Id. | 2 ^e id. | 90 à 100 |

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 SEPTEMBRE 1873.

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. |
|--|----------------|--------|---------|--|----------------|--------|---------|--|----------------|--------|---------|
| 3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72. | 58 | » | » | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 798 | 75 | 1 25 | C. gén. Transatlantique. j. juill. | 290 | » | 1 25 |
| 4 1/2 % jouiss. mars. | 81 | » | » | Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov. | 657 | 50 | » | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 446 | 25 | » |
| 4 % jouissance 22 septembre. | 70 | » | » | Crédit Mobilier | 302 | 50 | » | Crédit Mobilier esp. j. juillet. | 415 | » | » |
| 5 % Emprunt 1871 | 93 | 10 | » | Crédit foncier d'Autriche | 860 | » | 2 50 | Société autrichienne. j. janv. | » | » | » |
| Emprunt 1872 | 93 | 10 | » | Charentes, 400 fr. p. j. août. | 350 | » | » | OBLIGATIONS. | | | |
| — libéré | 91 | 60 | » | Est, jouissance nov. | 516 | 25 | 1 25 | Orléans | 274 | » | » |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 211 | » | » | Paris-Lyon-Méditerr. j. nov. | 95 | » | » | Paris-Lyon-Méditerranée. | 275 | » | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 405 | » | » | Midi, jouissance juillet. | 597 | 50 | » | Est | 270 | » | » |
| — 1865, 4 % | 445 | » | » | Nord, jouissance juillet. | 1015 | » | 1 25 | Nord | 279 | 50 | » |
| — 1869, 3 % t. payé. | 287 | 50 | » | Orléans, jouissance octobre. | 847 | 50 | » | Ouest | 271 | 75 | » |
| — 1871, 3 % 70 fr. payé. | 253 | » | 75 | Ouest, jouissance juillet, 65. | 532 | 50 | » | Midi | 271 | 75 | » |
| Banque de France, j. juillet. | 4270 | » | » | Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. | 905 | » | » | Deux-Charentes | 265 | » | » |
| Comptoir d'escompte, j. août. | 153 | 50 | 7 50 | Compagnie parisienne du Gaz. | 723 | 75 | 3 75 | Vendée | 236 | 25 | » |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 460 | » | » | Société Immobilière, j. janv. | 13 | » | » | | | | |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 372 | 50 | » | | | | | | | | |

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

| | |
|--|--|
| 3 heures 09 minutes du matin, express-poste. | |
| 6 — 45 — — (s'arrête à Angers). | |
| 9 — 02 — — omnibus. | |
| 1 — 33 — — soir, — | |
| 4 — 13 — — express. | |
| 7 — 27 — — omnibus. | |

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | |
|--|--|
| 3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte. | |
| 8 — 20 — — omnibus. | |
| 9 — 50 — — express. | |
| 12 — 38 — — soir, omnibus. | |
| 4 — 44 — — — | |
| 10 — 30 — — express-poste. | |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^{rs} LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, et de M^{rs} TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE LA TERRE DE PARCEILLAIS

Située commune de Lasse, canton de Noyant, arrondissement de Baugé, et, par extension, sur les communes de Genneteil et de Pontigné, d'une contenance totale de 439 hectares 93 ares 54 centiares.

Composée comme suit :

- 1^{re} Maison de maître, servitudes, jardins, prairies et terres labourables, composant la réserve, d'une contenance de 29 . . .
 - 2^e La métairie de la Rousselière, contenant. . . 122 . . .
 - 3^e La métairie de la Patrizière, contenant. . . 52 25 50
 - 4^e La métairie de Parcé, contenant. 67 87 14
 - 5^e La métairie de Poisioux, contenant. 90 03 80
 - 6^e Et la métairie de Varennes, contenant. 78 77 10
- Ensemble. 439 93 54

Cette propriété, d'un seul tenant, est située dans un excellent pays de chasse, traversée par plusieurs routes en très-bon état, et se trouve à 15 kilomètres des villes de Baugé et de La Flèche et à proximité du Lude et de Noyant.

S'adresser, pour visiter les lieux, au garde de la propriété, et, pour renseignements et traiter, auxdits notaires.

A CEDER UN FONDS DE BOULANGERIE Bien achalandé, Situé à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^{rs} LAUMONIER, notaire. (106)

A CEDER FONDS DE CIRIER.

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Et pour la Saint-Jean 1874, Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION,

UN LANDAU

A essien patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent; DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement. S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

A VENDRE

D'OCCASION, BEAUX BILLARDS Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancer du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après guérison. Telle est la garantie donnée par le D^r ROBBE, médecin homéopathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance, affranchir. (290)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

SURDITÉ BRUIT, MAUX D'OREILLE

Guide pour leur traitement: 2 fr. — 7,900 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile par correspondance. D^r GUÉRIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 h. — Paris

VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°. Dictionnaire de la Conversation, 16 vol. Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 30 vol. in-8°. Conférences d'Angers, belle édition. Histoire ancienne, } par ROLLIN. — romaine, } MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages. Rue du Marché-Noir.

Changement de Domicile.

M. DURAND ARQUEBUSIER, Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand, A SAUMUR,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils Lefaucheur et à baguette, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc. Grand choix d'articles de chasse. Entrepôt de poudres et de plomb. Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes. Grand dépôt de feux d'artifice.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.